



SNUipp-FSU 23

CAPD du jeudi 26 mai 2011 : Un déni de paritarisme !!!

Une CAPD s'est tenue à la demande des organisations syndicales (SNUipp-FSU et SE-UNSA) suite aux propositions d'affectation sur les postes à responsabilités particulières transmises par l'IA et ne respectant pas le barème pourtant entériné lors de la CAPD du 16 mars 2011 et diffusé à l'ensemble de la profession au courrier du jeudi 21 avril 2011.

Ces propositions étaient inconcevables pour les commissaires paritaires que nous sommes car elles remettaient en cause le fonctionnement du paritarisme dans le département et notamment notre rôle de contrôle de l'application des règles définies. Nous avons donc envoyé à l'IA le courrier ci-dessous :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Suite à la transmission par vos services des propositions de nominations sur les postes à responsabilités particulières, nos organisations souhaitent porter à votre connaissance qu'elles contestent ces nominations puisque celles-ci ne respectent pas le barème pourtant décidé par vous-même.

En effet, le barème 3 retenu dans le barème départemental, entériné lors de la CAPD du 16 mars 2011, est calculé selon la formule suivante :

AGS + note pédagogique X 2 + points d'entretien X 2

Il faut par ailleurs noter que ce barème, modifié en 2008 à la demande de l'Inspecteur d'Académie, a été maintenu en 2010 et 2011 contre l'avis des représentants du personnel.

Vous comprendrez donc, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que nos organisations ne peuvent accepter vos propositions en l'état et vous demandent donc de respecter les barèmes en vigueur.

A défaut de modifications de vos propositions, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de convoquer une CAPD rapidement pour discuter de ces propositions dans un cadre paritaire en amont du mouvement principal afin de ne pas retarder les opérations d'affectation des personnels.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Secrétaire Départemental

du SNUipp-FSU

Le Secrétaire Départemental

du SE-UNSA

Aujourd'hui, malgré nos interventions conjointes et répétées, l'IA a refusé toutes modifications de ses choix. Les délégués du personnel ont dénoncé ses décisions imposées unilatéralement qui confirment le climat d'autoritarisme ambiant dans le fonctionnement du paritarisme et du respect des règles et des droits des personnels.

Les délégués du personnel ont conjointement refusé de prendre part à un vote qui méprise les personnels et leurs délégués.

Ils se tournent maintenant vers le Médiateur et le Recteur de l'Académie pour que les droits des personnels et le rôle de leurs délégués ne soient plus ainsi bafoués. C'est pourquoi ils ne feront pas le compte rendu d'une CAPD qui ne respecte pas les engagements des CAPD précédentes et dont l'IA est pourtant le garant.